

---

## Documents sauvegardés

Lundi 16 octobre 2023 à 22 h 57

1 document

---

# Sommaire

## Documents sauvegardés • 1 document

Le Monde

3 juillet 2020

### « Le séisme » des violences sexuelles dans le sport

Alors ministre des sports, Laura Flessel se montrait rassurée : pas de témoignages de violences sexuelles, bonne nouvelle. Selon elle, c'était le signe que « le travail [de prévention] paie », surtout pas ...

3

## Documents sauvegardés

Le Monde

© 2020 SA Le Monde. Tous droits réservés.  
Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

**PubliC** Certificat émis le 16 octobre 2023 à  
UNIVERSITE-CLAUDE-BERNARD-LYON-1 à  
des fins de visualisation personnelle et  
temporaire.

news-20200703-LM-1445646

<b>Nom de la source</b>	Vendredi 3 juillet 2020
Le Monde	Le Monde
<b>Type de source</b>	• p. 19
Presse • Journaux	• 831 mots
<b>Périodicité</b>	
Quotidien	
<b>Couverture géographique</b>	Sports
Internationale	
<b>Provenance</b>	
France	



## « Le séisme » des violences sexuelles dans le sport

La ministre Roxana Maracineanu a annoncé la mise en cause de 177 personnes issues de 40 fédérations

Adrien Pécout

**A** lors ministre des sports, Laura Flessel se montrait rassurée : pas de témoignages de violences sexuelles, bonne nouvelle. Selon elle, c'était le signe que « le travail [de prévention] paie », surtout pas celui d' « une omerta dans le sport » français. Propos tenus dans L'Express en novembre 2017... et aujourd'hui démentis par une libération de la parole sans précédent. Depuis six mois et la médiatisation de certains témoignages, les signalements se succèdent.

« Comme beaucoup, je n'avais pas mesuré l'ampleur du séisme », reconnaît Roxana Maracineanu, l'actuelle ministre. Sa convention nationale de prévention des violences sexuelles dans le sport a dressé, mercredi 1er juillet, à Paris, un premier bilan dans les locaux ministériels. Depuis décembre 2019, une cellule ad hoc de la direction des sports recueille des témoignages. Ceux-ci mettent déjà en cause 177 auteurs présumés de violences sexuelles. Chiffres arrêtés au 1er juin. Dans les trois quarts des cas, il s'agit d'accusations lourdes : viol ou agression. Pour la moitié des individus, les faits reprochés remontent à une période antérieure à 2019. A l'inverse, pour au moins 39 personnes, ils

sont plus récents. Et pour le tiers restant, le flou demeure encore quant à la date de survenance.

### « Un si long silence »

Ce travail de recensement s'inscrit dans la continuité des révélations du média en ligne Disclose. En décembre 2019, la plate-forme d'investigation mettait au jour 77 affaires de pédophilie « de 1970 à nos jours », dans divers sports. Un mois après, d'anciennes patineuses témoignaient dans L'Equipe et dans L'Obs, à propos d'une période allant de la fin des années 1970 au début de la décennie 1990. Parmi elles, la multiple championne de France Sarah Abitbol publiait aussi Un si long silence (éditions Plon, 198 p., 17 euros). Un livre dans lequel elle accuse de viol sur mineure son ancien entraîneur, Gilles Beyer.

Le ministère disposait déjà d'une adresse électronique consacrée au recueil d'alertes. Celles reçues au cours des derniers mois émanent des fédérations (28 %), des services déconcentrés de l'Etat (25 %), ou de « sources variées » (23 %). Voire de victimes elles-mêmes (22 %) ou d'associations de protection (2 %).

Preuve que le problème est large, les

dossiers concernent 40 fédérations sportives du pays. Quelques grandes tendances : dans les signalements, une majorité de victimes sont des femmes (78 %), quasi exclusivement des mineures (98 %) au moment des faits relatés.

Depuis février et le lancement de la convention nationale, une déléguée ministérielle, Fabienne Bourdais, a pour mission de coordonner un plan de prévention des violences sexuelles. En avril, Roxana Maracineanu précisait au Monde son intention de généraliser, dès janvier 2021, le contrôle de l'honorabilité des bénévoles, outre celui des éducateurs rémunérés. A terme, le dispositif pourrait s'appliquer à environ 2 millions de personnes.

Il nécessitera un croisement automatisé et informatisé de données judiciaires. Cette modification réglementaire pourrait intervenir à droit constant, par la réécriture d'un article du code du sport, selon l'entourage de Mme Maracineanu. Sous réserve, aussi, de « sécuriser le principe du croisement de fichiers contenant des données personnelles.

Parmi les auteurs présumés de violences sexuelles, le décompte provisoire met

## Documents sauvegardés

principalement en cause des éducateurs rémunérés, bien davantage encore que des bénévoles, des exploitants d'établissements, des pratiquants, ou encore des agents publics. Sur ces 83 éducateurs rémunérés, 47 se trouvent sans carte professionnelle à jour. Un document pourtant obligatoire, car censé justement garantir leur honorabilité.

Avant de possibles suites pénales 88 procédures judiciaires en cours, 16 mis en cause déjà incarcérés au moment de leur signalement, tous les dossiers ont donné lieu à l'ouverture d'une enquête administrative par les directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCS-PP).

### Interdictions d'exercer

Entre décembre 2019 et juin 2020, les préfets ont déjà prononcé 67 interdictions d'exercer à l'encontre d'éducateurs sportifs pour des faits de violences sexistes ou sexuelles. Certaines étant temporaires, en urgence, dans l'attente d'une décision définitive. Soit presque trois fois plus que durant toute la décennie précédente : 24 sanctions pour les mêmes motifs entre 2007 et 2018.

Sous l'autorité du ministère, l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche devrait aussi rendre en juillet son enquête administrative sur le fonctionnement de la Fédération française des sports de glace (FFSG). Citée par L'Equipe, Mme Maracineanu a menacé mercredi celle d'équitation d'« avoir recours » à une même mission après les révélations par Mediapart sur « les agissements » d'un enseignant.

Didier Gailhaguet, même s'il assure avoir découvert par voie de presse les témoignages d'anciennes patineuses, a

démissionné de la présidence de la FF-SG dès février tout en restant administrateur bénévole du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le mois suivant, lui aussi mis en cause pour sa gestion interne, Nicolas Belloir quittait les commandes de la Fédération française de roller et skateboard. Puis, plus tard, la vice-présidence déléguée du CNOSF chargée des territoires. D'après nos informations, cette dernière fonction lui a rapporté, en 2019, une rétribution annuelle d'un peu plus de 24 700 euros brut.